



SYMALIM
SYNDICAT MIXTE POUR L'AMENAGEMENT
ET LA GESTION DE L'ILE DE MIRIBEL JONAGE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

COMITE SYNDICAL
SEANCE DU 02 mars 2023

N° : 2023-16
OBJET : Révision de l'autorisation de programme n°2101 « Réhabilitation des toitures du centre équestre n°3 »

Date de la convocation : **jeudi 23 février 2023**

Secrétaire de Séance : **Mme Pommaz**

L'an deux mille vingt-trois, le deux du mois de mars, les membres du Comité Syndical du SYMALIM (syndicat mixte pour l'aménagement et la gestion de l'île de Miribel-Jonage) se sont réunis. Cette réunion a eu lieu au Grand Parc Miribel Jonage (Salle Séminaire).

Nombre de délégué-e-s : 30	Présent-e-s : 16	en droits de vote : 56.5
Nombre de droits de vote : 105	Pouvoirs : 4	en droits de vote : 16
	Votant-e-s : 20	en droits de vote : 72.5

Liste des présent-e-s : **nombre de votes /délégué-e**

METROPOLE DE LYON	M. ATHANAZE	5
	M. BENZEGHIBA	5
	MME CREUZE	5 + 5
	MME DEHAN	5
	MME EL FALOSSI	5
	M. GOMEZ	5
	MME GROSPERRIN	5
	M. QUINIOU	5
	M. RAY	5
	MME REVEYRAND	5
CONSEIL DEPARTEMENTAL AIN	M. SELLES	5
	M. VIEIRA	5 + 5
CCMP	M. GAITET	4
	M. LARIVE	1,5 + 1
LYON	MME TERRIER	1,5
	M. CHAPUIS	5,5
VILLEURBANNE	MME TOMIC	5,5
	M. BRISSARD	4

	M. VERMEULIN	4
DÉCINES-CHARPIEU	MME FAUTRA	3
MEYZIEU	M. QUINIOU	3
VAULX-EN-VELIN	M. FISCHER	3 + 5
JONAGE	M. BARGE	2
MIRIBEL	M. LADOUCE	2
BEYNOST	M. MANCINI	1
JONS	MME LE GREN	1
NEYRON	M. BRIERE	1
NIÉVROZ	M. THIEBAUT	1
SAINT-MAURICE-DE-BEYNOST	M. GOUBET	1
THIL	MME POMMAZ	1

Ont donné pouvoir:-

M. Ray à Mme Creuze - Mme Gersperrin à M. Vieira - M. Brière à M. Larive – M. Gomez à M. Fischer

Madame la Présidente expose,

Le présent rapport a pour objet, conformément à l'article R2311-9 du Code général des collectivités territoriales, la révision des autorisations de programme (AP) à l'occasion d'une étape budgétaire.

Situation actuelle (03.02.2022)				
CP- Crédits budgétaires	2021	2022	2023	TOTAL
Dépenses prévisionnelles	895,10 €	1 267 927,00 €	131 177,90 €	1 400 000 €
CP- Crédits budgétaires	2021	2022	2023	TOTAL
Recettes prévisionnelles				
Subventions attendues	- €	1 400 000 €	- €	1 400 000 €
Solde Symalim	895 €	- 132 073 €	131 178 €	- €

Il convient de mettre à jour l'échelonnement des crédits de paiement compte-tenu de l'avancement constaté en 2021 et 2022. Le montant total de l'autorisation de programme reste inchangé.

Situation actualisée (02.03.2023)					
CP- Crédits budgétaires	2021	2022	2023	2024	TOTAL
Dépenses prévisionnelles	895 €	49 709,92 €	1 285 317,00 €	64 077,98 €	1 400 000,00 €
CP- Crédits budgétaires	2021	2022	2023	2024	TOTAL
Recettes prévisionnelles					
Subventions attendues	- €	1 322 468,00 €	77 532,00 €	- €	1 400 000,00 €
Solde Symalim	895,10 €	- 1 272 758,08 €	1 207 785,00 €	64 077,98 €	- €

Vu l'exposé de la Présidente,
Et après en avoir délibéré à l'unanimité,
Le Comité Syndical :

- **AUTORISE** Madame la Présidente à réviser l'autorisation de **programme n°2101 « Réhabilitation des toitures du centre équestre n°3 »** telle que présentée ci-dessus ;
- **DIT** que les crédits de paiement de 2023 sont inscrits au budget principal 2023 du Symalim.

Ont signé au registre des délibérations tous les membres présents.

La Présidente
Catherine CREUZE

